

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 octobre 2025

Publication des rapports annuels 2024-2025 des Observatoires des tarifs bancaires appliqués aux particuliers dans les Outre-mer

Les Instituts d'émission IEDOM et IEOM publient ce jour les rapports annuels des Observatoires des tarifs bancaires appliqués aux particuliers dans les Outre-mer.

Les rapports mettent en lumière des dynamiques différenciées entre les territoires entre avril 2024 et avril 2025. Dans les DCOM de la zone euro, huit des quatorze tarifs bancaires observés demeurent supérieurs à ceux pratiqués dans l'Hexagone, sans réduction notable des écarts. En revanche, dans les COM du Pacifique, les écarts tarifaires avec l'Hexagone tendent à se réduire.

Dans les DCOM de la zone euro, des hausses tarifaires plus marquées

Entre avril 2024 et avril 2025, une intensification des hausses tarifaires est observée :

- 8 des 14 services bancaires de l'extrait standard affichent une augmentation de leur tarification moyenne pondérée (contre 6 en 2024), dont 4 dépassent 1,30 € (aucune hausse n'excédait 0,90 € en 2024).
- Les frais de tenue de compte enregistrent la plus forte hausse : +2,95 €, soit +12,8 %, après une baisse en 2024.
- Les cotisations des trois cartes de paiement progressent de +1,35 € à +1,72 €, soit plus de 3 % d'augmentation.

À l'instar des DCOM de la zone euro, la majorité des tarifs bancaires hexagonaux sont en hausse sur un an (11 tarifs sur 14) ; néanmoins ces évolutions sont globalement plus faibles que dans les départements d'Outre-mer. Ainsi, 8 tarifs sur 14 dans les DCOM de la zone euro demeurent supérieurs à ceux de l'Hexagone, avec des écarts qui se creusent pour 6 d'entre eux.

Dans les COM du Pacifique, les écarts avec l'Hexagone se réduisent

Dans les collectivités du Pacifique, sur les 17 tarifs bancaires suivis, 10 sont en hausse entre avril 2024 et avril 2025 (contre 8 en 2024), dont 2 dépassent 140 F CFP (aucune hausse ne dépassait 100 F CFP en 2024). Les hausses les plus marquées concernent la carte à débit immédiat (+3,39 %, soit +171 F CFP) ; et la carte à autorisation systématique (+3,86 %, soit +143 F CFP). L'abonnement aux services à distance connaît en revanche une baisse de -40,85 %, soit -29 F CFP, grâce à des accords tarifaires locaux. Ce tarif a été divisé par 15 depuis 2014.

Du fait de hausses plus fortes observées dans l'Hexagone, la plupart des écarts tarifaires entre les COM du Pacifique et l'Hexagone se réduisent. 5 tarifs demeurent supérieurs dans les COM (avec un écart dépassant 100 F CFP pour 4 d'entre eux) ; et 5 tarifs sont désormais inférieurs dans les COM du Pacifique.

Le renouvellement systématique des accords tarifaires polynésien et calédonien favorise les baisses et limite les hausses dans les COM par rapport aux DCOM et à l'Hexagone.

Retrouver les rapports 2024-2025 sur nos sites internet :

- [Le rapport annuel de l'Observatoire des tarifs bancaires pour les départements et collectivités d'Outre-mer \(DCOM\) de la zone euro ;](#)
- [Le rapport annuel de l'Observatoire des tarifs bancaires pour les collectivités de la zone franc Pacifique.](#)

À propos des Observatoires

Mis en place par la loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière, complétée par la loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer, **l'Observatoire des tarifs bancaires pour les DCOM de la zone euro** couvre la zone d'intervention de l'IEDOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon) ; **l'Observatoire des tarifs bancaires pour les Collectivités de la zone du franc Pacifique** couvre la zone d'intervention de l'IEOM (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna).

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale pour le compte de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro. **L'IEOM** est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP).

Nos publications sont téléchargeables sur les sites www.iedom.fr et www.ieom.fr

Contact presse : Eric MORIAME - tél : 01 42 97 06 56, communication@iedom-ieom.fr